

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETOME (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

- Désignation secrétaire de séance**
- Approbation du procès-verbal séance du 18 Octobre 2024**
- Finances, artisanat, commerce, développement économique, communication**
 - **Décisions Modificatives Budgétaires**
 - **Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2025**
 - **Approbation des tarifs municipaux 2025**
 - **Tarif eau 2025**
 - **Demandes de subventions pour les dossiers communaux**
 - **Demandes de subventions exceptionnelles**
 - **Garantie d'un emprunt accordé à l'Office Public de l'Habitat du Cantal pour la construction de trois pavillons Rue des Ecoles à Lagnac**
- Administration Générale, Ressources Humaines**
 - **Adhésion au Contrat d'Assurance Statutaire 2025-2028**
 - **Sumène Artense Communauté – Adhésion au Syndicat Mixte GEMAPI Auze Sumène**
 - **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire**
- Travaux, Urbanisation, Bâtiments, Voirie, Sécurité et Accessibilité**
 - **Point sur les travaux**
- Informations des Adjointes**
- Informations et Questions diverses**

M. le Maire ouvre la séance et fait part à l'Assemblée des excuses de Fabienne GARCIA et de Marie-France DAMPRUND, ainsi que de leurs pouvoirs.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Céline BOSSARD, Conseillère Municipale, est désignée pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Votants : 16

Pour : 15 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

18h05 : Arrivée de Mme Sophie TOURNADRE

Après avis favorable unanime du Conseil Municipal, M. le Maire rajoute, à l'ordre du jour, le dossier suivant : projet de construction de la station d'épuration d'Ydes-Bourg.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024 (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 18 Octobre 2024.

Votants : 17

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

18h10 : Arrivée de Mme Pauline BRETOME

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES

➤ **Adhésion au Contrat d'Assurance Statutaire 2025-2028** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire indique à l'Assemblée que la Commune d'Ydes a souscrit, par le biais du Centre de Gestion du Cantal, au contrat groupe d'assurance statutaire 2021-2024 auprès de l'assureur COLLECTEAM / YVELYN.

Ce contrat arrivant à échéance au 31 décembre 2024, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal a organisé une procédure de mise en concurrence afin de renouveler ce contrat pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028.

Cette procédure s'est achevée au mois de septembre, et le Centre de Gestion a attribué le nouveau marché à l'assureur « CNP Assurances » et au courtier « Relyens SPS ».

Il est rappelé que ce contrat groupe d'assurance statutaire garantit les prestations qui incombent aux employeurs territoriaux vis-à-vis de leurs agents, en cas de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, d'accident du travail, de maladies professionnelles, d'incapacité temporaire de travail, ou de décès en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à souscrire à ce contrat groupe d'assurance statutaire 2025-2028 auprès de l'assureur et courtier « CNP Assurances / Relyens SPS » selon les conditions suivantes :

- A) **Agents (titulaires ou stagiaires) affiliés CNRACL** : Décès – accident de service et maladie imputable au service (y compris le temps partiel thérapeutique) – maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) – maternité, adoption, paternité – incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) :

GARANTIES	Indemnités journalières : Taux de prise en charge	Franchises	TAUX
Décès	Non concerné	Néant	8.59 %
Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)	100 %	Néant	
Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office)	100 %	Néant	
Maternité / adoption / paternité	100 %	Néant	
Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire)	100 %	10 jours fermes	

- B) **Agents (contractuels) affiliés IRCANTEC** : accident de service et maladie imputable au service – maladie grave – maternité, adoption, paternité – maladie ordinaire :

Tout risques garantis avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt, en maladie ordinaire : **0.85 %**

Votants : 18

Pour : 17 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

18h15 : Arrivée de Mme Clotilde JUILLARD

➤ **Sumène Artense Communauté – Adhésion au Syndicat Mixte GEMAPI Auze Sumène**

(Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire indique que lors du conseil communautaire du 26 septembre 2024, les élus de Sumène Artense communauté ont validé les principes de structuration syndicale de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant Auze Sumène, validé les statuts du futur syndicat et l'adhésion de Sumène Artense communauté. Il est rappelé que pour des raisons de fluidité administrative, il est nécessaire de transformer l'entente Auze Sumène existante depuis 2019, en charge de la GEMAPI sur les bassins versant de l'Auze et de la Sumène, en syndicat de rivière.

L'objet du Syndicat Mixte du Bassin-versant Auze Sumène est d'exercer, par transfert, en lieu et place de ses membres et sur son périmètre d'intervention :

- la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) définie par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,

- la compétence « animation-concertation de bassin » définie à l'item n° 12 de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

Les actions du syndicat sont d'intérêt général et visent l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques, la restauration et la protection des milieux aquatiques, dans le respect de la réglementation applicable, et s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques en vigueur sur son territoire.

Pour que Sumène Artense communauté puisse valablement adhérer à un syndicat mixte il faut :

- D'une part, l'accord du Conseil Communautaire, sous réserve de la validation par les communes membres ;
- D'autre part, l'accord des communes membres de Sumène Artense communauté dans les conditions de majorité requises pour sa création à savoir : les deux tiers au moins des conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population ; ou la moitié au moins des conseils municipaux, représentant les deux tiers de sa population dans un délai maximal de trois mois à compter de la notification de la décision de Sumène Artense communauté aux communes membres. Cette majorité doit comprendre le Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

M. le Maire rappelle que la Loi NOTRe a mis ce dispositif en place.

M. René BERGEAUD indique que l'Etat a délégué la gestion des rivières (GEMAPI) aux communautés de communes, ce qui a pour conséquence, une charge de personnel supplémentaire. Cette compétence GEMAPI Auze Sumène regroupera les trois communautés de communes du Nord Cantal, ainsi que le versant Dordogne. Il estime que ce dispositif est contraignant, avec des réglementations difficiles, et va à l'encontre de la simplification.

Le Conseil Municipal s'oppose à l'adhésion de Sumène Artense communauté au Syndicat Mixte du Bassin Versant Auze Sumène.

Votants : 19

Pour : 1 voix (Céline BOSSARD)

Contre : 14 voix (René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO)

Abstentions : 4 voix (Alain DELAGE, Isabelle LAURADOUX, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETOME)

➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

DATE	NUMERO	OBJET
18.10.2024	033-2024	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. Rémi ARCHAMBAULT au profit de Menuiseries du Centre – Les Prés des Vergnes (vente d'un terrain bâti)
12.11.2024	034-2024	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Consorts BOUNHORE au profit de M. et Mme Didier CUVELIER – 12 Rue Paul Doumer (vente d'un terrain bâti)
25.11.2024	035-2024	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Consorts FOURTON au profit de M. et Mme Pierre HOUGRON – 8 Rue du 19 Mars 1962 (vente d'un terrain bâti)

4. FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION

➤ Décisions Modificatives Budgétaires (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

A) Décision Modificative n°6 du Budget Commune

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
2111-48	Terrains nus	-500.00			
2315-126	Install. Matériel et outillage technique	-4 000.00			
21848-127	Autres matériels de bureau et mobiliers	-105.54			
2315-146	Install. Matériel et outillage technique	-7 000.00			
2188-211	Autres immobilisations corporelles	-1 106.40			
2315-1464	Install. Matériel et outillage technique	-1 200.00			
2313-1465	Constructions	-20 989.16			
2313-1467	Constructions	-4 000.00			
21838-213	Autres immobilisations corporelles	-3 500.00			
21838-208	Autre matériel informatique	-1 500.00			
2315-1461	Install. Matériel et outillage technique	+43 901.10			
Total Dépenses		0.00	Total Recettes		0.00

Ces réajustements de comptes permettront de régler une partie des travaux de rénovation du Centre Socio-Culturel.

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative budgétaire.

Votants : 19

Pour : 18 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

B) Décision Modificative n°3 du Budget Assainissement

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
2315-141	Install. Matériel et outillage technique	+321.44	458201-0	Opérations pour le compte de tiers	-321.44
458101-0	Dépenses (à subdiviser par opération)	-321.44	13111-141	Subv.équipt Agence de l'Eau	+321.44
Total Dépenses		0.00	Total Recettes		0.00

Il s'agit d'une régularisation de factures concernant les travaux d'assainissement du secteur Collège.

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative budgétaire.

Votants : 19

Pour : 18 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

C) Décision Modificative n°4 du Budget Assainissement

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
2315-142	Install. Matériel et outillage technique	+169 964.80			
2315-143	Install. Matériel et outillage technique	-169 964.80			
Total Dépenses		0.00	Total Recettes		0.00

En raison de la prise de compétence assainissement par Sumène Artense Communauté au 1^{er} janvier 2025, il convient de réajuster les comptes pour pallier aux dépenses des travaux d'assainissement de la 1^{ère} tranche d'Ydes-Bourg.

M. Christian MAURIO demande où en est le projet de réhabilitation des réseaux d'assainissement du secteur de la Gravière. M. le Maire lui répond que les travaux de ce quartier font partie de la 2^{ème} tranche d'Ydes-Centre, mais que, pour l'instant, une étude est actuellement réalisée par le SDEC pour un enfouissement des réseaux.

Il est, par ailleurs, rappelé que pour cette 2^{ème} tranche de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'Ydes-Centre, le marché a été signé avec l'entreprise, et Sumène Artense Communauté sera tenue d'engager ces travaux si elle souhaite bénéficier des subventions.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette décision modificative budgétaire.

Votants : 19

Pour : 19 voix

D) Décision Modificative n°5 du Budget Assainissement

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
2315-141	Install. Matériel et outillage technique	+243 712.84			
2315-143	Install. Matériel et outillage technique	-243 712.84			
Total Dépenses		0.00	Total Recettes		0.00

En raison de la prise de compétence assainissement par Sumène Artense Communauté au 1^{er} janvier 2025, il convient de réajuster les comptes pour pallier aux dépenses des travaux d'assainissement du secteur Collège.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette décision modificative budgétaire.

Votants : 19

Pour : 19 voix

➤ **Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du**

Budget 2025 (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

L'article L1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire application cet article à hauteur de :

Budget Commune 122 451.38 €

(25 % x 489 805.54 € « crédits ouverts dépenses d'investissement 2024 »)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPERATIONS	BP	DM	TOTAL	AUTORISATIONS 2025
126 - Adressage	8 000.00	-4 000.00	4 000.00	1 000.00
128 – Fonds ouvrage Médiathèque	7 000.00	0	7 000.00	1 750.00
145 – Voirie communale	120 000.00	+111 000.0	231 000.00	57 750.00
183 – Travaux électrification	28 500.00	+28 500.00	57 000.00	14 250.00
211 – Groupe scolaire	6 000.00	-1 106.40	4 893.60	1 223.40
213 – Signalisation Sécurité	5 000.00	-3 500.00	1 500.00	375.00
218 – Fournitures de travaux en régie	23 000.00	0	23 000.00	5 750.00
1461 – Centre Socio-Culturel transition énergétique	180 000.00	-36 098.90	143 901.10	35 975.27
1465 – Eglise Ydes-Bourg	102 000.00	-86 489.16	15 510.84	3 877.71
1467 - Gendarmerie	6 000.00	-4 000.00	2 000.00	500.00
TOTAL	485 500.00	4 305.54	489 805.54	122 451.38

S'agissant du **Budget Assainissement**, il est indiqué à l'Assemblée qu'il n'y a plus besoin de dépenses d'investissement, en raison du transfert de compétence de l'assainissement à Sumène Artense Communauté au 1^{er} janvier 2025.

Votants : 19

Pour : 19 voix

➤ **Approbation des tarifs municipaux 2025** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Sophie TOURNADRE, concernée par cette affaire, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs municipaux 2025 suivants :

TARIFS DES LOYERS ET LOCATIONS PROPOSES PAR LA COMMUNE D'YDES					
(à compter de la date anniversaire du bail ou de la convention)					
DESIGNATION	ADRESSE	Tarifs 2025			OBSERVATIONS
		MONTANT ANNUEL	MONTANT TRIMESTRIEL	MONTANT MENSUEL	
LOCAUX COMMERCIAUX					
LOCAL COMMERCIAL (Agence immobilière)	Place Georges Pompidou			selon indice	334,29 € en 2024 - calcul indice
LOCAL FAMILLES RURALES	Place Georges Pompidou			280 €	
LOCAL COMMERCIAL (Vétérinaire)	Place de la Liberté			388 €	
MICRO CRECHE	Rue des Ecoles			selon indice	421,05 € en 2024 - calcul indice
BUREAU DE POSTE	Rue Dr Basset		selon indice		931,81 € en 2024 - calcul indice Plus charges
CENTRE DE TRI POSTAL	Avenue Roger Besse		selon indice		1 466,13 € en 2024 - calcul indice Plus charges
AUTRES LOCAUX					
A.E.M.O. (ancienne Mairie)	Place de la Liberté	4 519 €			Plus charges
SECOURS CATHOLIQUE (ancienne Mairie)	Place de la Liberté	439 €			
M. Louis GINHAC, Guérisseur (ancienne Mairie)	Place de la Liberté			133 €	
Espace France Services	Rue du Dr Basset				
PMI Conseil Départemental (Mairie)	Place Georges Pompidou	327 €			
LOGEMENTS :					
Appart M. Serge CONDAMINE	Place de la Liberté			276 €	Plus charges
Appart N° 1 (Ancienne Garderie)	Place de la Liberté			276 €	Plus charges
Appart N° 2 (Ancienne Garderie)	Place de la Liberté			276 €	Plus charges
Appart N° 3 (Ancienne Ecole de Lagnac)	Rue des Ecoles Lagnac			357 €	Plus charges
Appart N° 4 (Ancienne Ecole de Lagnac)	Rue des Ecoles Lagnac			398 €	Plus charges
Appart N° 5 Ancienne Gare d'Ydes Centre	Rue de la Gare			235 €	Plus charges
Appart N° 6 Centre Socio (local Restos du Cœur)	Rue du Professeur H Mondor	133 €			Charges comprises
Studio cinéma	Rue du 11 Novembre			180 €	Plus charges
GARAGES					
Garage rue Victor HUGO N° 1	Rue Victor Hugo			35 €	
Garage rue Victor HUGO N° 2	Rue Victor Hugo			35 €	
Garage rue Victor HUGO N° 3	Rue Victor Hugo			35 €	
Garage rue Victor HUGO N° 4	Rue Victor Hugo			35 €	
Garage rue Victor HUGO N° 5	Rue Victor Hugo			35 €	
Garage rue Victor HUGO N° 6	Rue Victor Hugo			35 €	
Garage rue Victor HUGO N° 7	Rue Victor Hugo			35 €	
Garage rue Victor HUGO N° 8	Rue Victor Hugo			35 €	
Garage Carrefour rue Victor HUGO N° 9	Rue Victor Hugo			255 €	
Garage Cinéma N° 10	Rue du 11 Novembre			51 €	
AUTRES BÂTIMENTS					
Gendarmerie	Allée des Templiers	77 224,73 €			
Centre de Secours	Rue Arsène Vermeuouse				Frais de chauffage

TARIFS DES LOYERS ET LOCATIONS PROPOSES PAR LA COMMUNE D'YDES

(à compter de la date anniversaire du bail ou de la convention)

DESIGNATION	ADRESSE	Tarifs 2025			OBSERVATIONS
		MONTANT ANNUEL	MONTANT TRIMESTRIEL	MONTANT MENSUEL	
TERRAINS					
Parcelles Les Plaines - ZO 102,104,123,174	Les Plaines Lagnac	714 €			
Parcelles Les Plaines - Soubronne - ZO 29 et 124	Les Plaines Lagnac	164 €			
Parcelles Les Jacquilloux - ZP 0011, 0174	Lagnac	1 214 €			
Parcelles Pont de Vic Les Cougaires Est (1ha) - ZH 0081	Station Pompage de Vic	143 €			

TARIFS LOCATION DES SALLES

DESIGNATION	ADRESSE	BENEFICIAIRE	OBSERVATIONS	2025
Ancienne Mairie (salle rdc)	Place de la Liberté			
		Scrabble Club, "Aux Couleurs du Temps" et GRETA		
		Associations externes / Entreprises / Organismes		72 €/jour 41 €/demi journée
Ancienne Garderie	Place de la Liberté			
		Association "Le Bastringue"		
Immeuble Centre de Tri Postal (1er étage)	Avenue Roger Besse			
		Le Chœur des Volcans		
Ancienne école de Lagnac	Lagnac			
		Club Générations Mouvement d'Ydes		
La Marquise d'Ydes-Centre	Rue de la Gare			
		Associations communales		
		Associations extérieures/Entreprises/Organismes		72 €/jour 41 €/demi journée
Salle des Fêtes Ydes-Bourg	Ydes-Bourg			
		Associations communales		
		Familles Ydes		72 €
		Associations extérieures/Entreprises/Organismes		72 €/jour 41 €/demi journée
		Caution		327 €
Centre Socio Culturel	Rue Pr Henri Mondor			
		Associations communales		
		Associations communales avec recettes		82 €
		Associations extérieures avec ou sans recettes		225 €
		Entreprises et CE Ydes (œuvres sociales)		
		Entreprises Promos Commerciales		225 €
		Personnel Communal		51 €
		Familles de Ydes	Jour supplémentaire 40€	194 €
		Familles extérieures	Jour supplémentaire 60 €	327 €
		cuisines et Vaisselle		62 €
		Forfait nettoyage		164 €
		Caution		327 €
		Forfait électricité-chauffage pour les particuliers / Asso. Communales avec recettes / Associations extérieures	Forfait applicable entre le 01/11 et le 31/03	72 €
		ASNC (Gym Seniors)	Mardi après-midi	
		ASNC (Ateliers passerelle)	Mardi après-midi et jeudi matin	
		Tango Rock	Vendredi soir	
Salle des Fêtes de Fanostre	Rue Jean Jaurès			
		Associations communales		
		Associations communales avec recettes		30 €
		Associations extérieures avec ou sans recettes		102 €
		Personnel Communal		51 €
		Familles de Ydes	Jour supplémentaire 30€	153 €
		Familles extérieures	Jour supplémentaire 40€	235 €
		Cuisines et Vaisselle		62 €
		Caution		327 €
		Particuliers / Asso.communales avec recettes / Asso.extérieures		Consommation électricité facturée du 01/11 au 31/03
Salle de la Marquise Lagnac	Lagnac			
		Associations communales		
		Associations communales avec recettes		30 €
		Associations extérieures avec ou sans recettes		82 €
		Personnel Communal		51 €
		Familles de Ydes	Jour supplémentaire 20€	92 €
		Familles extérieures	Jour supplémentaire 30€	133 €
		Vaisselle		62 €
		Caution		327 €
		Particuliers / Asso.communales avec recettes / Asso.extérieures		Consommation électricité facturée du 01/11 au 31/03
Salle du Cinéma	Rue du 11 Novembre			
		Associations communales		
		Associations communales avec recettes		82 €
		Associations communales avec recettes et projectionniste		132 €
		Associations extérieures/Entreprises/Organismes		174 €
		Associations extérieures/Entreprises/Organismes avec projectionniste		235 €
		Entreprises et CE Ydes (œuvres sociales)		
		Caution		327 €

Salle de Judo	Rue de la Mine	Judo Club d'Ydes	
		Autres cours (Sophrologie, Yoga, etc.)	102 €/an pour 1 h de cours par semaine 204 €/an pour 2h de cours par semaine
Vestiaires du Stade	Rue Arsène Vermeuzouze		
		Forfait nettoyage	100 €
Matériel abîmé, cassé ou disparu			
		Chaise	31 €
		Assiette plate ou creuse	4 €
		Assiette à dessert	3 €
		Fourchette, couteau, cuillère à soupe, petite cuillère	1 €
		Verre ballon	2 €
		Verre flûte	3 €
		Tasse à café	3 €
		sous tasse à café	2 €
		Corbeille à pain	5 €
		Carafe eau	4 €
		Ecocups	1 €
		Jetons	0,50 €

TARIFS PRESTATIONS ET VENTES	
DESIGNATION	TARIFS 2025
CANTINE SCOLAIRE	PRIX DU REPAS (année scolaire)
Enfants école maternelle	QF < 1 250 : 1 € 1 251 < QF < 2 000 : 3,35 € QF > 2 001 : 3,40 €
Enfants école élémentaire	QF < 1 250 : 1 € 1 251 < QF < 2 000 : 3,65 € QF > 2 001 : 3,70 €
Adultes (Agents et enseignants)	5,40 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE	Tarifs (année scolaire)
Tarif PERISCOLAIRE	
Garderie matin/soir et Aide aux devoirs	QF < 800 : 1 €/heure 801 < QF < 1 400 : 1,10 €/heure QF > 1 401 : 1,20 €/heure
Tarif ALSH MERCREDI	
1/2 journée sans repas	QF < 800 : 4 € 801 < QF < 1 400 : 6 € QF > 1 401 : 8 €
1/2 journée avec repas ou journée entière sans repas	QF < 800 : 5,80 € 801 < QF < 1 400 : 8,10 € QF > 1 401 : 11,20 €
Journée entière avec repas	QF < 800 : 8,50 € 801 < QF < 1 400 : 14 € QF > 1 401 : 17,50 €
Absence injustifiée d'un enfant inscrit au repas	4,45 € le repas
MEDIATHEQUE	ADHESIONS
<i>Résidents Ydes / Sumène Artense Communauté / Hors Sumène Artense Communauté</i>	
19 ans et +	19 €
11-18 ans	5 €
0-10 ans	
<i>Touristes</i>	
Tarif	10 €
Caution	50 €
CONCESSIONS CIMETIERES (Perpétuel)	YDES-CENTRE et YDES-BOURG
2 places	357 €
4 places	694 €
Colombarium (Ydes-Centre / Ydes-Bourg)	694 €
Dispersion des cendres	123 €
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Utilisation du domaine public	Forfait 30 €
INSTALLATION DES CIRQUES	
Forfait électricité / eau	Forfait 25 €

Votants : 18
Pour : 17 voix
Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

➤ **Tarif eau 2025** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire informe l'Assemblée que le Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal de Distribution Rurale des Eaux du Font Marilhou s'est récemment réuni afin de fixer les tarifs « eau » 2025 suivants :

Prix abonnement : 52 € H.T.

Prix m³ :
Domestique et Professionnels : 1.36 € le m3
Agricole : 1.30 € le m3
Vente en gros - Etablissements Publics : 0.70 m3
Agence de l'Eau – Préservation des ressources : 0.080 €
Taxe pollution : tarif défini par l'Agence de l'Eau Adour Garonne : 0.33 €

➤ **Demandes de subventions pour les dossiers communaux** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

A) Projet de création de trois logements passerelles et d'un logement communal locatif à l'ancienne Pharmacie de la Mine

La Commune d'Ydes souhaite réhabiliter l'ancienne Pharmacie de la Mine pour l'aménager en trois logements passerelles et un logement locatif communal.

Le Logement passerelle s'adresse aux nouveaux arrivants sur le territoire (salariés, stagiaires, porteurs d'un projet de création/reprise d'activités), et ayant besoin de quelques mois sur place pour concrétiser leur projet.

M. David CHASTAIN, Architecte, a été missionné pour la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Son coût est actuellement estimé à **463 678.33 € H.T.** (soit 546 201.99 € T.T.C.), décomposé comme suit :

Travaux	408 000.00 € H.T.
Maîtrise d'œuvre (David CHASTAIN et Bureau IB2M)	45 022.50 € H.T.
Diagnostics avant travaux (Cabinet BASSET B&A)	2 145.83 € H.T.
Convention de contrôle technique et contrat de missions connexes (Bureau VERITAS)	4 725.00 € H.T.
Coordination Sécurité et Protection Santé (Bureau VERITAS)	3 785.00 € H.T.

M. Patrice MAURIO demande si cette estimation est basée sur le coût au m². Il lui est répondu par l'affirmative. Par ailleurs, il est indiqué qu'un avant-projet sommaire est nécessaire pour toute demande de subvention.

M. Christian MAURIO indique qu'il serait plus judicieux de créer ces 4 logements à partir d'une construction neuve. Le bâtiment « Pharmacie de la Mine » aurait pu être mis à la disposition d'associations qui recherchent des locaux sur la Commune.

M. Patrice MAURIO estime que le coût prévisionnel de cette opération est excessif. Il lui est répondu, qu'à l'heure actuelle, tous les travaux sont chers.

M. Christian MAURIO indique que le prix demandé est énorme et estime qu'aller mettre un tel investissement dans ce bâtiment est insensé.

• **Etude diagnostics avant travaux**

Le Conseil Municipal accepte l'offre du Cabinet BASSET B&A pour la réalisation des diagnostics avant travaux et qui s'élève à 2 145.83 € H.T.

Votants : 19

Pour : 17 voix

Contre : 2 voix (Pauline BRETOME, Christian MAURIO)

• **Convention de contrôle technique / Contrat de Coordination Sécurité et Protection de la Santé**

Le Conseil Municipal accepte l'offre du Bureau VERITAS pour la mission de contrôle technique (4 725 € H.T.) et la mission de coordination sécurité et de la protection santé (3 785 € H.T.).

Votants : 19

Pour : 17 voix

Contre : 2 voix (Pauline BRETOME, Christian MAURIO)

• **Demande de subvention au titre de la DETR 2025**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer, auprès de la Préfecture du Cantal, une demande de subvention au titre de la DETR 2025 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour cette opération.

Votants : 19

Pour : 17 voix

Contre : 2 voix (Pauline BRETOME, Christian MAURIO)

• **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer, auprès du Conseil Départemental du Cantal, une demande de subvention pour la création des trois logements passerelles.

Votants : 19

Pour : 17 voix

Contre : 2 voix (Pauline BRETOME, Christian MAURIO)

B) Rénovation énergétique du Centre Socio-Culturel

M. le Maire rappelle que la Commune d'Ydes réalise actuellement des travaux de **rénovation énergétique du Centre Socio-Culturel d'Ydes**. Ce projet permettra d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, de réduire les coûts de son fonctionnement et de mettre en conformité son accessibilité et sa sécurité.

M. David CHASTAIN, Architecte, a été missionné par la Commune pour la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Son coût total s'élève à **614 023.99 € H.T.** (soit 736 828.78 € T.T.C.), décomposé comme suit :

- Travaux : 539 148.32 € H.T. ;
- Frais de maîtrise d'œuvre : 65 000 € H.T.
- Coordination Santé/Sécurité (Bureau VERITAS) : 3 070 € H.T.
- Contrôle technique et missions connexes (Bureau VERITAS) : 6 200 € H.T.
- Diagnostic amiante (Cabinet BASSET B&A) : 605.67 € H.T.

• **Demande de subvention au titre de la DSIL 2025**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer, auprès de la Préfecture du Cantal, une demande de subvention au titre de la DSIL 2025 (Dotation de Soutien à L'investissement Local) pour cette opération.

Votants : 19

Pour : 19 voix

• **Fonds de concours à l'investissement 2021-2026 Sumène Artense Communauté**

Le Conseil autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer, auprès de Sumène Artense Communauté, une demande de fonds concours pour le soutien à l'investissement.

Votants : 19

Pour : 19 voix

➤ **Demandes de subventions exceptionnelles** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

A) Demande de subvention de la F.D.S.E.A. du Cantal

M. le Maire indique que la F.D.S.E.A. du Cantal (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) se prépare à accueillir les 4 et 5 février 2025, le **77^{ème} Congrès de la Section Nationale des Fermiers et Métayers de la F.N.S.E.A.** à Aurillac.

A cet effet, la F.D.S.E.A. sollicite un soutien financier des communes pour faire de cet évènement une véritable réussite, et mettre en lumière des valeurs portées par l'agriculture et le sens de l'accueil cantalien.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à cette Fédération une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'organisation de ce Congrès National.

Votants : 19

Pour : 19 voix

B) Subventions exceptionnelles pour l'association des donneurs de sang bénévoles d'Ydes et l'association « Le Bastringue »

Considérant que la subvention communale annuelle 2023 n'a pas été versée à l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles, ni à l'Association « Le Bastringue », suite à un différend sur les documents sollicités par la Commune, il convient de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de :

- **340 € pour l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles ;**
- **1 000 € pour l'Association « Le Bastringue ».**

Votants : 19

Pour : 19 voix

➤ **Garantie d'un emprunt accordé à l'Office Public de l'Habitat Cantal pour la construction de trois pavillons Rue des Ecoles à Lagnac** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire informe l'Assemblée que l'Office Public de l'Habitat du Cantal a sollicité la garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant total de 398 366 €, constitué de quatre ligne de prêt et contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le Conseil Départemental du Cantal apporte sa garantie pour les 50 % restants.

Ce prêt est destiné à financer la construction de trois logements sis Rue des Ecoles à Lagnac.

La garantie de la Commune serait accordée pour la durée totale du prêt (50 ans) et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porterait sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, l'Office Public de l'Habitat du Cantal, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, de ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le Conseil Municipal décide d'accorder la garantie de la commune à hauteur de 50 % pour le remboursement de ce prêt souscrit par l'Office Public de l'Habitat du Cantal.

Votants : 19

Pour : 16 voix

Contre : 2 voix (Patrice MAURIO et Christian MAURIO)

Abstention : 1 voix (Pauline BRETOME)

5. TRAVAUX, URBANISATION, BÂTIMENTS, VOIRIE, SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ, AFFAIRES AGRICOLES

➤ **Construction de la station d'épuration d'Ydes-Bourg** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

M. René BERGEAUD rappelle à l'Assemblée que le marché de construction de la station d'épuration d'Ydes-Bourg est porté par la Commune de Saignes, et que la Commune d'Ydes participe au financement suivant une clé de répartition proportionnelle au nombre d'équivalent habitants (aux alentours de 50 % chacune).

Une procédure MAPA a été engagée par la Commune de Saignes, et une réunion s'est tenue en Mairie de Saignes, le 15 novembre 2024, à laquelle M. BERGEAUD était présent, et au cours de laquelle le Bureau d'Etudes IMPACT CONSEIL, Maître d'œuvre de cette opération, a présenté l'analyse des offres de ce marché divisé en deux lots :

- **Lot n°1 : Station d'épuration** : deux propositions reçues.

L'offre la mieux disante est celle de l'entreprise RMCL avec un montant de 749 191 € H.T.

- **Lot n° 2 : transfert des effluents entre Ydes-Bourg et la STEP** : deux propositions reçues.

L'offre la mieux disante est celle de l'entreprise BERGHEAUD au prix de 294 933.50 € H.T.

Le montant total de l'opération s'élève à 1 044 124.50 € H.T., et les travaux commenceront avant la fin de l'année 2024.

La Commune de Saignes va délibérer sur l'attribution de ce marché début décembre 2024.

Considérant que la Commune d'Ydes est cofinancier de cette opération, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un accord de principe sur l'attribution de ce marché.

Votants : 19

Pour : 19 voix

➤ **Point sur les travaux en cours** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

1) **Rue Victor Hugo et Rue Paul Doumer**

- **Voie** : Les travaux sont terminés.

• **Bilan Financier**

Marché attribué à RMCL		
Tranche ferme	162 617,50 €	HT
Tranche Conditionnelle	14 120,00 €	HT
Sous Total HT =	176 737,50 €	HT
<hr/>		
Pris sur Marché assainissement	112 016,00 €	HT
Total HT =	288 753,50 €	HT

57 750,70 €

346 504,20 € TTC

Montant réalisé	255 714,14 €	HT
avec enduits	8 926,11 €	HT
Total	264 640,25 €	HT
Situation 1	81 639,36 €	HT
Situation 2	69 074,98 €	HT
Marché assainissement	103 876,36 €	HT
SIDRE	10 049,55 €	HT
Total	264 640,25 €	HT
Delta	24 113,25 €	HT
TTC	28 935,90 €	TTC

2) **Travaux des Services Techniques**

- **Aménagement de compartiments de tri dans les cimetières d'Ydes-Centre et d'Ydes-Bourg**

- **Raccordement des eaux usées de diverses habitations :**

- ✓ Rue Félix Chalignac (fait) ;
- ✓ Impasse Jean Jaurès (fait) ;
- ✓ La Gare de Saignes (fait) ;
- ✓ Lagnac (fait) ;
- ✓ Il reste à faire un raccordement chez un artisan qui va s'implanter dans la traverse de La Gare de Saignes, ainsi que pour les 3 pavillons Rue des Ecoles à Lagnac.

- **Confortement des garages communaux :**

- ✓ Réalisation d'un mur de renfort extérieur ;
- ✓ Une cloison intérieure a été coulée sur place pour liaisonner l'ensemble.

- **Ramassage des feuilles**

- **Interventions ponctuelles :**

- ✓ Curage du fossé Route d'Ydes-Bourg, afin de réduire la flaque d'eau sur la route par temps de pluie ;
- ✓ Coupe et évacuation d'un arbre tombé sur la chaussée suite à un coup de vent.

- **Mise en conformité des arrêts bus de la Région :**

- ✓ **Avenue Roger Besse :**

- **Sens Mauriac - Bort les Orgues**

Réalisation d'une dalle pour permettre le mouvement de giration d'un fauteuil roulant en face de la porte du bus.

- **Sens Bort les Orgues - Mauriac**

Réalisation d'une dalle pour permettre le mouvement de giration d'un fauteuil roulant en face de la porte du bus et pour rattraper le niveau de celle où est implanté l'abribus.

La rénovation des deux abribus sera réalisée par le service transports de la Région.

- ✓ **Rue Marmontel :**

- **Sens Ydes - Champagnac**

Décassement de l'accotement pour aménager un trottoir, de la sur largeur pour faciliter la giration du fauteuil et de l'emprise de la dalle (4.00m x 2.00m) pour recevoir l'abribus.

La pose de l'abribus sera réalisée par le service transports de la région.

- ✓ **Les Quatre Routes d'Ydes :**

- **Sens Bort les Orgues - Mauriac**

Aménagement d'un cheminement entre l'aire de covoiturage et l'arrêt bus (largeur minimale de 1.50m, décaissement à +/- 20 cm, empiérement à +/- 15 cm et enrobé à chaud sur 5 cm).

Réalisation d'une dalle de section identique (4.00m x 2.00 m) sur 15 cm, renforcée en partie arrière pour une longrine béton pour assurer les fixations de l'abribus.

- **Sens Mauriac - Bort les Orgues**

Aménagement d'un cheminement sécurisé entre l'arrêt et le passage piétons situé aux abords du giratoire afin de rejoindre l'aire de stationnement.

Une demande de devis a été adressée au Département pour le déplacement de la glissière. Elle sera positionnée au plus près du bord de la chaussée afin de libérer l'espace nécessaire à l'arrière.

Si l'encombrement de l'accotement ne permet pas d'implanter la glissière de manière traditionnelle, une longrine béton sera coulée en place et la glissière sera fixée par supports platines.

M. BERGEAUD ajoute que le Département n'était pas favorable pour réaliser un passage piétons hors agglomération, celui qui existe a été aménagé à titre exceptionnel dans le cadre de la modification du Carrefour des Quatre Routes. La Région n'est pas non plus favorable pour y installer un abribus de ce côté.

M. Christian MAURIO estime que ce sera dangereux, car les utilisateurs de bus traverseront sûrement la route départementale hors passage piétons.

6. **INFORMATIONS DES ADJOINTS**

- **Mme Clotilde JUILLARD :**

- ✓ Elle a assisté à un Comité de Pilotage concernant l'Espace France Services de Sumène Artense. Le nombre de demandes des administrés a augmenté, passant de 3 585 à 5 000 en 2024. Cet accueil propose un nombre de services importants qui correspondent à notre territoire.
Par ailleurs, un agrandissement des locaux est envisagé : les bureaux seront aménagés afin de les rendre plus agréables et accessibles pour les agents, les partenaires et les usagers.
- ✓ Elle invite les membres du Conseil Municipal à assister à la prochaine Commission des Finances au cours de laquelle sera notamment étudiée la préparation budgétaire.
- ✓ Un Bulletin Municipal est en cours de rédaction pour une distribution en janvier 2025. Mme JUILLARD remercie le service administratif, les collègues élus et les associations qui ont transmis les remontées d'information.

7. **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Questions de M. Christian MAURIO :**

- ✓ *Concernant l'arrivée future d'un nouveau véhicule, quelle va en être son utilité et à qui va-t-il être attribué ? S'agit-il d'un achat ou d'une LDD ? Y a-t-il eu une consultation auprès des professionnels exerçant et ayant pignon sur rue dans notre Commune ? Je nomme : Garage Ludovic JOB, Frédéric TERNAT, Mickaël BRANDAO. A-t-on réellement le droit d'apposer des encarts publicitaires sur un véhicule de collectivité ? Quel va en être l'avantage, voire le bénéfice escompté si ce n'est que vous vous mettiez une nouvelle fois certains artisans et commerçants à dos ?*

M. le Maire répond qu'il n'y aura pas de véhicule publicitaire électrique, car la société, qui avait sollicité la Commune d'Ydes sur ce dispositif, il y a 3 ans, a annulé le contrat de location sur le motif que la recette publicitaire nécessaire à la mise à disposition neuf n'a pas été réunie. M. BERGEAUD ajoute que la société n'avait pas laissé entendre que les montants demandés aux entreprises seraient aussi élevés. Ce dispositif fonctionne sûrement mieux au sein des communes plus importantes.

M. le Maire indique qu'à cet effet, Mauriac possède un véhicule publicitaire.

✓ **Où en sommes-nous sur le projet en autres, concernant l'agrandissement du Lotissement les Jaquilloux ? Sur le futur projet de notre Unité Parkinson ?**

Pour le Lotissement les Jaquilloux, M. Le Maire a sollicité le Cabinet CROS. Le dossier est donc à l'étude. Mais L'alimentation actuelle en eau ne suffit pas à alimenter les futures habitations, et le SIDRE du Font Marilhou ne veut pas prendre en charge ces travaux.

S'agissant de l'Unité Parkinson, Sumène Artense Communauté réfléchit actuellement sur l'aménagement de ce bâtiment, et l'A.S.N.C., présidé par le Docteur TOTY, travaille sur le recrutement du personnel médical. Des contacts avec des professionnels de santé ont, d'ores-et-déjà, été pris.

✓ **Concernant un véhicule ambulancier faisant de la vente alimentaire à emporter ou à manger sur place (Pizza, hamburger, sandwich, etc.), qui en a donné l'autorisation ?**

M. le Maire répond qu'il n'a jamais donné d'autorisation. Il s'est renseigné auprès de la Sous-Préfecture de Mauriac. Ce Food Truck, qui vient un jeudi sur deux à Ydes, est installé sur un domaine privé, et la Commune n'a donc pas à donner d'autorisation.

✓ **Comment s'est passé votre voyage à Paris lors du Congrès des Maires ?**

M. le Maire répond que ce Congrès est très enrichissant grâce aux rencontres et échanges avec d'autres élus. Il ajoute qu'il a assisté à des conférences très intéressantes, comme celle des finances à laquelle M. Bernard DELCROS, Sénateur du Cantal, était l'invité de l'hémicycle. Il en est ressorti que la société vit des moments difficiles avec la situation politique au sein de l'Assemblée Nationale et le Gouvernement de Michel BARNIER. Cette situation sera très compliquée pour les collectivités.

8. INFORMATIONS DU MAIRE

- **Manifestations organisées par la Commune d'Ydes :**

- ✓ 29 et 30 Novembre 2024 : Téléthon
- ✓ 06 Décembre 2024 : Vernissage exposition photographique Georges Pompidou (visible jusqu'au 19 décembre 2024)
- ✓ 07 Décembre 2024 : Inauguration du Jardin des Naissances de 2023 et Remise des Prix du Concours Fleurissement communal à Ydes-Bourg
- ✓ 08 Décembre 2024 : Sainte Barbe des Mineurs et Marché de Noël
- ✓ 14 Décembre 2024 : Noces d'Or et de Diamant des personnes âgées et Résultats du Téléthon
- ✓ 20 Décembre 2024 : Noël des enfants du Personnel Communal
- ✓ 17 Janvier 2025 : Vœux du Maire et de son Conseil Municipal au Personnel Communal

- **Groupe Scolaire La Fayette :**

M. le Maire indique qu'une réunion s'est récemment tenue dans l'enceinte du Groupe Scolaire La Fayette, en présence du Maire de Madic, de deux représentants de parents d'élèves, du Directeur des écoles, des enseignants et de l'Inspectrice de l'Education Nationale de Mauriac. Celle-ci a évoqué le risque de fermeture d'une classe.

A cet effet, M. le Maire a sollicité un rendez-vous avec l'Inspectrice Académique du Cantal, à Aurillac, afin de défendre le maintien des classes. Il sera accompagné du Maire de Madic et des deux représentants de parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Céline BOSSARD
Secrétaire de séance



Alain DELAGE
Maire d'Ydes

